



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2383

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Carrefour de la Boutasse - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Suchet

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havad, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017**Délibération n° 2017-2383**

commission principale : déplacements et voirie
commune (s) : Bron
objet : Carrefour de la Boutasse - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire
service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de requalification du carrefour de la Boutasse à Bron fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 voté par le Conseil de la Métropole de Lyon du 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet

Le projet comporte plusieurs sous-opérations :

- l'aménagement du carrefour de la Boutasse, qui relevait de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine,
- la neutralisation de la bretelle, qui relevait de la maîtrise d'ouvrage du Conseil général,
- le prolongement des écrans acoustiques, qui relevait de la maîtrise d'ouvrage du Conseil général.

A la création de la Métropole, la neutralisation de la bretelle et le prolongement des écrans acoustiques ont été transférés à la Métropole.

II - Objectifs du projet

L'objectif de l'aménagement du carrefour de la Boutasse est double, en lien étroit avec l'opération Parilly nord :

- principalement réduire les nuisances sonores du boulevard périphérique en supprimant par la suite la bretelle sud de sortie du boulevard périphérique (neutralisation de la bretelle de sortie) et en prolongeant les écrans acoustiques en bordure du périphérique,
- par ailleurs, créer une nouvelle entrée de ville avec un carrefour urbain devant la médiathèque et la station de tramway et proposer une nouvelle entrée Nord pour le quartier de Parilly, via la rue Jean Voillot (déjà réaménagée).

Les études de l'aménagement du carrefour, de la neutralisation de la bretelle et du prolongement des écrans acoustiques sont actuellement en cours.

III - Individualisation d'autorisation de programme

Une autorisation de programme portant sur les études et les acquisitions foncières de l'opération carrefour, d'un montant de 990 000 € TTC, a été votée par délibération du Conseil n° 2010-1600 du 28 juin 2010.

Une autorisation de programme portant sur les travaux de l'opération carrefour, d'un montant de 2 275 000 € TTC a été votée par délibération du Conseil n° 2013-4046 du 9 juillet 2013.

Par ailleurs une réduction d'autorisation de programme de 564 137,68 € TTC a été votée dans le budget supplémentaire le 6 juillet 2015.

La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 2 771 000 € TTC pour terminer la réalisation du carrefour et intégrer les opérations bretelle et écrans acoustiques reprises au Conseil général ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de :

- 2 771 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- . 629 000 € en 2018,
- . 1 196 000 € en 2019,
- . 946 000 € en 2020,

sur l'opération n° OP09O2163 - BRON - Carrefour de la Boutasse.

2° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - compte 23151 - fonction 844 - compte 2031 - fonction 844 - compte 4581 - fonction 01.

3° - Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 5 471 862,32 € TTC en dépenses au budget principal sur l'opération n° OP09O2163 - BRON - Carrefour de la Boutasse.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.